

105	UTBM Service communication	L'Est Républicain	18 Octobre 2023
		Territoire de Belfort	Véhicules électriques - Projet E-Start

2100 points de charge et 30 000 véhicules électriques en 2030

Le marché de la mobilité électrique est florissant. Pour s'y préparer, un schéma de déploiement des bornes de recharge est en cours d'élaboration dans le Territoire de Belfort : il sera déposé à la préfecture à la fin de l'année par le syndicat Territoire d'énergie 90. Il prévoit de multiplier par sept le nombre de points de charge d'ici 2030.

« En 2030, 30 000 véhicules électriques sillonneront les routes du département. Elles sont seulement 1 900 aujourd'hui. Les besoins en points de recharge évoluent donc très vite », souligne Pierre-Jérôme Collard, vice-président de Territoire d'Énergie 90.

Actuellement, le département compte 174 points de charge, dont une centaine a été installée par Territoire d'énergie 90, qui représente les collectivités. Ce qui représente 49 bornes (une borne comptant deux à trois points de charge) sur tout le Territoire. 45 bornes ont une puissance de 22 kW et demandent un temps de chargement plus long. Il existe aussi quatre bornes dites « rapides » (50 kilowatt-heure) ou « ultrarapides » (100 kWh), à Andelnans, sur le parking de la Révolution-Française à Belfort et à Bessoncourt.

« La puissance de la borne est adaptée à des usages différents. Une borne rapide ou très rapide sera plutôt adaptée à un usage de mobilité en transit, pour quelqu'un par exemple qui traverse la France et souhaite recharger sa batterie et reprendre la route. Les bornes « classiques » de 22 kW sont plus adaptées à des usages locaux : elles permettent de charger sa batterie pendant les heures de travail. Dans ce cas, la voiture restera en place plusieurs heures », détaille Pierre-Jérôme Collard.

Un schéma de déploiement pour la fin de l'année

D'après le vice-président, les bornes les plus utilisées en 2022 sont celles situées sur le parking de la Révolution Française et Belfort Atria, avec respectivement 1 200 et 1 100 charges. À l'autre bout des statistiques, la borne de Rougegoutte n'a fourni que 31 charges.

Un schéma de déploiement, décliné au niveau départemental, puis régional et national, sera déposé à la préfecture en fin d'année. Ce premier schéma tient compte du développement des entreprises industrielles, tertiaires, des zones touristiques, hôtelières, zones d'activité, des densités de population, afin de déterminer les besoins prévisibles. Bien qu'il ne soit pas encore terminé, de grandes tendances se dégagent.

« En gros, l'idée est de déployer ces bornes rapides et ultrarapides dans les zones de passage et de transit. À horizon 2030, le schéma directeur prévoit de multiplier par sept le nombre de points de charge. Enedis estime le besoin à 2 100 points de charge sur le département à horizon 2035. Mais la répartition entre public et privé n'est pas encore établie. »

« La production d'électricité n'est pas une source d'inquiétude »

« On peut imaginer qu'il faudra renouveler complètement le parc dans quelques années, au vu de la rapidité des évolutions technologiques. Mais contrairement à ce qu'on peut entendre, la production d'électricité n'est pas une source d'inquiétude, puisque l'impact du développement de la mobilité électrique est estimé à 8 % de la consommation. La véritable réflexion doit se faire autour de la meilleure façon de combler les zones à forte densité en habitat vertical. Ça peut être des parkings collectifs, de copropriété, des partenariats avec les bailleurs sociaux... Toutes ces réflexions sont encore en cours, indique Pierre Jérôme Collard. Des projets voient déjà le jour, comme des ombrières avec des panneaux photovoltaïques qui alimenteront des bornes de recharge, comme le projet e-start à Belfort, mené conjointement par le Grand Belfort, l'UTBM et Enedis. C'est un secteur économique en pleine mutation. »